

TROPHÉES DU TOURISME 2024

Appel à Candidature & Règlement

1. LES OBJECTIFS :

Le présent concours vise à mettre en lumière et récompenser les acteurs du tourisme qui contribuent par leur engagement et leurs démarches à la valorisation de la **Destination Grand Carcassonne**.

2. LES CATEGORIES DE PRIX :

Quatre catégories de trophées sont ouvertes :

1. **Prix de l'ECOTOURISME**
2. **Prix du E-TOURISME**
3. **Prix de l'OENOTOURISME**
4. **Prix de l'AMBASSADEUR**

IMPORTANT / Chaque candidat ne peut concourir que pour une seule catégorie.

3. LES CONDITIONS D'ELEGIBILITE :

La participation au concours est gratuite et les candidats ne peuvent déposer leur candidature **que pour une seule catégorie**.

- a) **Statut légal** : Les candidats doivent être des structures enregistrées et déclarées auprès des instances compétentes et disposer d'un siège social sis sur le territoire de la Destination Grand Carcassonne, soit la **Communauté d'Agglomération de Carcassonne Agglo** (ou territoire partenaire sous réserve d'être partenaire C+) et représentées par une personne physique majeure (18 ans révolus à la date de dépôt de la candidature), ou morale.
- b) **Secteur d'activité** : Les candidats doivent appartenir à l'un des secteurs suivants :
- Hébergements (campings, hôtels, résidences de tourisme, meublés classés, gîtes labellisés, chambres d'hôtes, auberge de jeunesse, Gîtes d'étape)
 - Activités et de loisirs
 - Caveaux de vente de produits locaux
 - Restaurants (hors restauration rapide)
 - Sites touristiques et patrimoniaux
 - Caveaux ou domaines proposant une activité oenotouristique
 - Associations d'animation du Patrimoine

- c) **Durée de l'activité** : Les candidats doivent exercer l'activité depuis au moins un an à la date de candidature
- d) **Conformité réglementaire** : Les candidats doivent être en conformité avec toutes les réglementations et fiscalités en vigueur. Le cas échéant, être enregistré au RCS, au registre de la Chambre de Commerce de/ou de Métiers.
- e) **Dossier de candidature** : Les candidats doivent renseigner le dossier de candidature dans son intégralité et transmettre les pièces à joindre au dossier de candidature avant la date de clôture des Trophées.

f) Cet appel à candidature n'est pas ouvert :

Aux gagnants des deux années précédentes (N-1 et N-2)
Aux membres de l'Office de Tourisme
Aux collectivités et EPCI

g) Gagnants des années précédentes & parrainage :

Année N-1

Les gagnants de l'année précédente sont autorisés à parrainer pour l'édition de l'année en cours jusqu'à 3 candidatures, auxquelles ils permettront de gagner 1 point bonus.

Les gagnants de l'année N-1 sont associés au Jury, et à la remise des prix de l'année en cours.

Années Précédentes (N-2, et N-3, etc...):

Sous réserve de ne pas être à nouveau candidats, les gagnants des années précédentes pourront parrainer 1 candidat par an.

Parrainer une candidature :

- 1- Le candidat parrainé mentionne le parrainage dont il bénéficie et en apporte la preuve.
- 2- Le parrain signale son/ses parrainages auprès de l'OTC - par email
Exemple : « *Je soussigné... gagnant du Trophée Année Déclare parrainer ...* »

4. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES :

Le présent appel à candidature est ouvert du 21 mai 2024 au 10 juin 2024 minuit.
Tout dossier transmis après cette date sera refusé.

Le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

- Le dossier d'inscription renseigné (à télécharger en ligne sur le site www.grand-carcassonne-tourisme.fr)
- Une copie de l'attestation annuelle d'assurance professionnelle
- Une copie des agréments professionnels le cas échéant
- Photos, brochures, liens vers le site web, etc... jugés utiles pour appuyer les éléments de la candidature.

La date de clôture de dépôt des candidatures **est fixée au 10 juin 2024 à minuit**

5. LE JURY :

Les dossiers de candidatures seront étudiés, et présentés aux membres du jury qui délibèrera pour désigner les nominés et les 4 lauréats de chaque catégorie. En cas d'égalité des voix, le Jury peut attribuer à l'unanimité des voix, le « point du Jury ».

6. DROITS D'UTILISATION

Les candidats, du seul fait de leur candidature, autorisent **l'Office de Tourisme Grand-Carcassonne** à rendre public une partie de leurs informations transmises dans le formulaire d'inscription en ligne.

Le reste des éléments fournis, restant confidentiels, est laissé à la seule lecture du jury et du personnel de **l'Office de Tourisme Grand-Carcassonne** organisateur.

Les lauréats autorisent, en outre **l'Office de Tourisme Grand-Carcassonne** à utiliser leurs coordonnées complètes et leur image à l'occasion de manifestations et de publications écrites ou orales se référant aux Trophées du Tourisme, toutes éditions confondues.

Les gagnants de la présente édition s'engagent par ailleurs, à promouvoir l'obtention de leur prix sur tous supports de communication.

7. LES RECOMPENSES :

- **Un Trophée**
- **Une remise officielle** du prix en présence des personnalités de l'Office de Tourisme lors d'un temps dédié.

- **Un pack promotionnel** comprenant
 - **Une bannière promotionnelle d'un an (2025) sur le site internet** grand-carcassonne-tourisme.fr de l'Office de Tourisme dans la catégorie correspondant à la nature de l'activité gagnante
 - **Une mise en avant** dans les newsletters, pages de réseaux sociaux et outils promotionnels de l'Office de Tourisme Grand Carcassonne

8. ORGANISATEUR :

L'Office de Tourisme Grand Carcassonne est l'organisateur du présent appel à candidature. Il se réserve le droit de toute modification, et tenue du dispositif.

Toute demande d'information complémentaire, est à lui adresser à :

Office de Tourisme Grand Carcassonne 1 Rue Pierre Germain 11000 Carcassonne
Tél : 04 68 78 58 90 // mail : contact@grand-carcassonne-tourisme.fr

9. ACCEPTATION DU REGLEMENT :

La participation aux Trophées implique l'acceptation du présent règlement.